



## Fiberlock Piranha 8 5780

ICP Building Solutions Group (CAN)

Version Num: 6.8

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 01/22/2020

Date d'impression: 01/31/2020

S.GHS.CAN.FR

### SECTION 1 IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Nom du produit	Fiberlock Piranha 8 5780
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Paint and varnish remover
--	---------------------------

#### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ICP Building Solutions Group (CAN)
Adresse	555 Bay St. North Hamilton, Ontario L8L 1H1 Canada
Téléphone	978-623-9980
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.icpgroup.com
Courriel	Pas Disponible

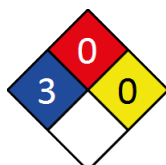
#### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Chemtel
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-255-3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	1-813-248-0585

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

Classification	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1A
----------------	---

#### Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT	<b>DANGER</b>
-------------------------	---------------

#### Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Continued...

## Fiberlock Piranha 8 5780

**Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs**

Sans Objet

**Déclarations de Sécurité: Général**

<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants.

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

<b>P260</b>	Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

<b>P301+P330+P331</b>	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
<b>P303+P361+P353</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

<b>P405</b>	Garder sous clef.
-------------	-------------------

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

<b>P501</b>	Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale
-------------	---

**SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

**Mélanges**

Numéro CAS	%[poids]	Nom
1305-62-0	20-22	<u>dihydroxyde-de-calcium</u>
1309-42-8	14-17	<u>brucite- (Mg(OH)2)</u>
1310-73-2	8-10	<u>hydroxyde-de-sodium</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

**SECTION 4 PREMIERS SECOURS****Description des premiers secours**

<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible.</li> <li>▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul> <p>Une inhalation de vapeur ou aérosols (fumées) peut provoquer un œdème pulmonaire. Les substances corrosives peuvent causer un dommage au poumon (e.g. œdème pulmonaire, fluide dans les poumons). Comme cette réaction peut être retardée jusqu'à 25 heures après l'exposition, les individus exposés nécessitent un repos complet (de préférence dans une position semi-allongée) et doivent être maintenus sous observation médicale même si aucun symptôme ne s'est (encore) manifesté. Précédant une des ces manifestations, l'administration d'un spray contenant un dérivé de dexaméthasone ou de beclométhasone peut être envisagée. Ceci doit absolument être confié à un docteur ou une personne autorisée par lui/elle. (ICSC13719)</p>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur.</li> <li>▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire.</li> <li>▶ <b>NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Surveiller le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne.</li> </ul>

Continued...

## Fiberlock Piranha 8 5780

- ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

En cas d'exposition grave ou souvent répétée à des matériaux contenant de fortes doses d'alcalin :

- ▶ Les problèmes respiratoires sont rares mais se produisent parfois à cause d'un œdème des tissus mous. Sauf si une intubation endotrachéale peut avoir lieu avec une vision directe, la cricothyroïdectomie ou la trachéotomie doivent être envisagées. L'oxygène est administré comme prescrit.
- ▶ La présence de choc suggère une perforation et requiert une voie intraveineuse et l'administration de liquides.
- ▶ Les dommages dus aux alcalins corrosifs ont lieu par nécrose liquéfactive là où la saponification des graisses et la solubilisation des protéines permet une pénétration profonde dans le tissu. Les alcalins continuent de nuire après l'exposition.

**INGESTION:**

- ▶ Le lait et l'eau sont les meilleurs diluants. L'adulte ne peut boire que des verres d'eau.
- ▶ Les agents neutralisants ne doivent jamais être administrés car la réaction exothermique peut faire des dégâts.
- \* La catharsis et l'émésis sont tout à fait contre-indiquées
- \* Le charbon actif n'absorbe pas l'alcalin.
- \* Un lavement gastrique ne doit pas être entrepris.

Les soins sont :

- ▶ Supprimez l'alimentation par voie orale au début.
- ▶ Si l'endoscopie confirme la blessure transmucoale, commencez la prise de stéroïdes seulement dans les premières 48 heures.
- ▶ Évaluez avec précision la taille de la nécrose tissulaire avant d'envisager le recours à l'intervention chirurgicale. d. Les patients doivent être encouragés à rechercher des soins médicaux dès qu'ils ont des difficultés pour avaler. (dysphagie)

**PEAU ET YEUX :**

- ▶ La blessure doit être irriguée pendant 0-0 minutes.
- ▶ Les blessures aux yeux requièrent de la saline.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction**

Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser. Le choix du média d'extinction doit prendre en compte les zones environnantes.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Incompatibilité au feu</b>	Non connu.
-------------------------------	------------

**Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers**

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales.</li> <li>▶ Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler.</li> </ul> <p>Se décompose suite à un chauffage et produit des fumées toxiques de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),</li> <li>oxydes de métal</li> <li>, d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</li> </ul>

**SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir section 12

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les canalisations des zones de stockage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour les ajustements de pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit.</li> <li>▶ Vérifier régulièrement la présence de déversements et fuites.</li> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	#

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

**SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter tout contact personnel, incluant l'inhalation.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.</li> </ul> <p><b>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</b></p>
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez-le dans son récipient d'origine.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> </ul> <p><b>NE PAS conserver près de acides, ni des agents oxydants.</b></p> <p>Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source de chaleur ou d'allumage.</p>

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Container adapté</b>	Emballer comme recommandé par le fabricant. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
-------------------------	--

## Fiberlock Piranha 8 5780

	<p>Pour les matériaux à faible viscosité et les solides:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible.</li> <li>▶ Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<p>Réagit avec l'aluminium / le zinc en produisant du gaz hydrogène hautement inflammable.</p> <p>Eviter les acides forts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages.</li> </ul>

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Paramètres de contrôle

## VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, upper respiratory tract & skin irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dihydroxyde-de-calcium	Hydroxyde de calcium	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	dihydroxyde-de-calcium	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dihydroxyde-de-calcium	Calcium, hydroxyde de	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	TLV Basis: upper respiratory tract, eye & skin irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	hydroxyde-de-sodium	Hydroxyde de sodium	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	hydroxyde-de-sodium	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	hydroxyde-de-sodium	Sodium, hydroxyde de	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	RP

## LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
dihydroxyde-de-calcium	Calcium hydroxide	1 mg/m3	240 mg/m3	1,500 mg/m3
brucite- (Mg(OH)2)	Magnesium hydroxide	26 mg/m3	280 mg/m3	1,700 mg/m3
hydroxyde-de-sodium	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé


## Fiberlock Piranha 8 5780

dihydroxyde-de-calcium	Pas Disponible	Pas Disponible
brucite- (Mg(OH) <sub>2</sub> )	Pas Disponible	Pas Disponible
hydroxyde-de-sodium	10 mg/m <sup>3</sup>	Pas Disponible

## BANDING D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
brucite- (Mg(OH) <sub>2</sub> )	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
<b>Notes:</b>	<i>bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.</i>	

## Contrôles de l'exposition

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé.
<b>Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	► Lunettes de protection chimique. Protection faciale complète.
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Des gants en PVC remontant jusqu'au coude. Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	► Protections. ► Tablier en PVC.

## Protection respiratoire

Filtre de type AK-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Text		
<b>État Physique</b>	liquide	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	Pas Disponible
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Pas Disponible
<b>pH (comme fourni)</b>	>13	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Pas Disponible	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Pas Disponible
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Pas Disponible	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas Disponible	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Pas Disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Pas Disponible	<b>Composé volatil (%vol)</b>	Pas Disponible
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Pas Disponible	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité</b>	Immiscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Pas Disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Pas Disponible	<b>VOC g/L</b>	Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Voir section 7
-------------------	----------------

## Fiberlock Piranha 8 5780

<b>Stabilité chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> </ul>
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7
<b>Conditions à éviter</b>	Voir section 7
<b>Matières incompatibles</b>	Voir section 7
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Voir Section 5

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalé</b>	<p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, si inhalé une seule fois, des dommages très importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>L'inhalation de bases corrosives peut irriter les voies respiratoires. Des symptômes incluant toux, suffocation, douleur et dommages aux muqueuses.</p> <p>Le produit <b>N'A PAS</b> été classé par les directives CE ou d'autres systèmes de classification comme "nocif par inhalation". La raison en est le manque de preuves corroborantes au niveau animal et humain.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, si avalé une seule fois, des dommages très importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Une ingestion des corrosifs alcalins peut produire des brûlures autour de la bouche, des ulcères et des tuméfactions des muqueuses, une production importante de salive, avec une incapacité à parler ou à avaler. Les œsophages et l'estomac peuvent endurer des douleurs de brûlures, des vomissements et des diarrhées peuvent s'en suivre.</p> <p>Les sels de magnésium sont généralement absorbés tellement lentement qu'une administration orale provoque peu d'effets toxiques, car les doses sont rapidement rejetées dans les selles. Si l'évacuation n'a pas lieu, une irritation de la muqueuse et une absorption peuvent survenir.</p> <p>Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.</p>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Le matériau peut produire des d'importantes brûlures chimiques après un contact directe avec la peau.</p> <p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, après un seul contact avec la peau, des dommages très importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Le contact de la peau avec des alcalins corrosifs peut engendrer de fortes douleurs et des brûlures; des tâches brunes peuvent apparaître. La zone atteinte peut être nécrosée, douce ou gélatineuse au toucher.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>
<b>Yeux</b>	<p>Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux.</p> <p>Le contact direct avec un alcalin corrosif peut engendrer une douleur et des brûlures. Un œdème, la destruction de l'épithélium, une opacification de la cornée et une irrite peuvent se produire.</p>
<b>Chronique</b>	<p>Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcéraives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d'une broncho-pneumonie peut s'en suivre.</p> <p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p>

<b>Fiberlock Piranha 8 5780</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>dihydroxyde-de-calcium</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 10 mg - SEVERE
	Orale (rat) LD 50: ~500-2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
		Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
<b>brucite- (Mg(OH)2)</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>hydroxyde-de-sodium</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 1350 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 0.05 mg/24h SEVERE
		Eye (rabbit): 1 mg/24h SEVERE
		Eye (rabbit): 1 mg/30s rinsed-SEVERE
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
		Skin (rabbit): 500 mg/24h SEVERE
		Yeux: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup>
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

## Fiberlock Piranha 8 5780

<b>BRUCITE- (MG(OH)2)</b>	Aucune donnée toxicologique MéthodeS aiguë identifiée dans la littérature.		
<b>HYDROXYDE-DE-SODIUM</b>	Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.		
<b>Fiberlock Piranha 8 5780 &amp; DIHYDROXYDE-DE-CALCIUM &amp; BRUCITE- (MG(OH)2) &amp; HYDROXYDE-DE-SODIUM</b>	Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant.		
<b>DIHYDROXYDE-DE-CALCIUM &amp; HYDROXYDE-DE-SODIUM</b>	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.		
<b>toxicité aiguë</b>	✓	<b>Cancérogénicité</b>	✗
<b>Irritation / corrosion</b>	✓	<b>reproducteur</b>	✗
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	✓	<b>STOT - exposition unique</b>	✗
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	✗	<b>STOT - exposition répétée</b>	✗
<b>Mutagenéité</b>	✗	<b>risque d'aspiration</b>	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponibles

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Toxicité

Fiberlock Piranha 8 5780	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

dihydroxyde-de-calcium	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	4-630mg/L	2
	EC50	48	crustacés	49.1mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	>4-mg/L	2
	NOEC	72	Pas Disponible	14mg/L	2

brucite- (Mg(OH)2)	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	2-820mg/L	2
	EC50	48	crustacés	343.56mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	>100mg/L	2

hydroxyde-de-sodium	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	125mg/L	4
	EC50	48	crustacés	40.4mg/L	2
	EC50	96	Pas Disponible	3180000mg/L	3
	NOEC	96	Poisson	56mg/L	4

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
hydroxyde-de-sodium	BAS	BAS

## Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
hydroxyde-de-sodium	BAS (LogKOW = -3.8796)

## Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
hydroxyde-de-sodium	BAS (KOC = 14.3)

## Fiberlock Piranha 8 5780


## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination du produit / emballage</b>	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recycler autant que possible.</li> <li>▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter une Autorité de gestion des déchets locale ou régionale pour un traitement dans le cas où aucun traitement ni facilité d'entreposage n'ont pu être identifiés.</li> </ul>
---	--

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

## Étiquettes nécessaires

<b>Polluant marin</b>	
	aucun

## Transport par terre (TDG)

<b>Numéro ONU</b>	3066						
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES						
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">classe</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">8</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe	8	Risque Secondaire	Sans Objet		
classe	8						
Risque Secondaire	Sans Objet						
<b>Groupe d'emballage</b>	II						
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet						
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Dispositions particulières</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">59, 142</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">1 L</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Index ERAP</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	59, 142	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L	Index ERAP	Sans Objet
Dispositions particulières	59, 142						
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L						
Index ERAP	Sans Objet						

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

<b>Numéro ONU</b>	3066														
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES														
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Classe ICAO/IATA</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">8</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Sous-risque ICAO/IATA</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">Sans Objet</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Code ERG</td> <td>8L</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	8	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	Code ERG	8L								
Classe ICAO/IATA	8														
Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet														
Code ERG	8L														
<b>Groupe d'emballage</b>	II														
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet														
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Dispositions particulières</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">A3 A72 A192 A803</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">855</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">30 L</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">851</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">1 L</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">Y840</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">0.5 L</td> </tr> </table>	Dispositions particulières	A3 A72 A192 A803	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	855	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	30 L	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	851	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y840	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L
Dispositions particulières	A3 A72 A192 A803														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	855														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	30 L														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	851														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y840														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L														

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

<b>Numéro ONU</b>	3066				
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES				
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Classe IMDG</td> <td style="border-right: 1px dashed black;">8</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">IMDG Sous-risque</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	Classe IMDG	8	IMDG Sous-risque	Sans Objet
Classe IMDG	8				
IMDG Sous-risque	Sans Objet				
<b>Groupe d'emballage</b>	II				
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet				



## Fiberlock Piranha 8 5780

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-A, S-B
	Dispositions particulières	163 367
	Quantités limitées	1 L

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés

## DIHYDROXYDE-DE-CALCIUM EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 1
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 3
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest	GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)
Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS	Valeurs d'exposition admissibles Canada-Québec pour les contaminants en suspension dans l'air

## BRUCITE- (MG(OH)2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS	OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des autres substances liquides
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)	OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas
GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP	Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

## HYDROXYDE-DE-SODIUM EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 1
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 3
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest	GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 3: (Commerce-nommé) des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI, présentant des risques de sécurité
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)
Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS	Valeurs d'exposition admissibles Canada-Québec pour les contaminants en suspension dans l'air
Canada Forensic Identification Services Évaluation de la cancérogénicité des produits chimiques - Tableau 1 - Produits chimiques à évaluer	

## état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (brucite- (Mg(OH)2); hydroxyde-de-sodium; dihydroxyde-de-calcium)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Oui

## Légende:

Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire  
 Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)

## Fiberlock Piranha 8 5780

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

<b>date de révision</b>	01/22/2020
<b>date initiale</b>	03/19/2017

**Résumé de la version SDS**

Version	Date de revision	Sections mises à jour
5.8.1.1.1	01/22/2020	la santé aiguë (inhalation), la santé aiguë (la peau), la santé aiguë (avaler), Classification, Disposition, écologique, Ingrédients, Propriétés physiques, Déversements (major), informations sur les fournisseurs

**autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

**Définitions et abréviations**

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps  
PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme  
IARC : Centre international de recherche sur le cancer  
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux  
STEL : Limite d'exposition à court terme  
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire  
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé  
FSO : Facteur de sécurité olfactive  
DSENO : Dose sans effet nocif observé  
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé  
TLV : Valeur limite seuil  
LOD : Limite de détection  
OTV : Valeur de seuil olfactif  
FBC : Facteurs de bioconcentration  
IBE : Indice biologique d'exposition

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.